


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Un membre du Bureau confédéral de la CGT devant les tribunaux, assigné par une entreprise multirécidiviste

Ce lundi 13 avril aura lieu la première audience (audience de fixation) qui déterminera la date de l'audience de jugement qui oppose Gérard Ré, membre du Bureau confédéral de la CGT, à la société Sépur.

La mise en examen est intervenue le 24 juin 2025, pour diffamation publique, pour avoir affirmé que « Sépur utilisait des travailleurs sans papiers ». Pour rappel l'entreprise Sépur avait déjà été impliquée dans trois conflits impliquant des travailleurs sans papiers : le premier en 2013 à Alfortville, puis à Wissous en 2018, et à Bobigny en 2021.

Par ailleurs, le 17 janvier 2026 à Versailles, se tenait une audience judiciaire concernant justement le conflit de 2021 sur des chefs d'accusation de « complicité d'emploi de travailleurs sans-papiers ». Plusieurs chefs d'équipe de cette entreprise y comparaissaient également pour « extorsion par violence », « menace ou contrainte sur des travailleurs sans papiers ». Ce procès a été renvoyé et une audience de fixation doit avoir lieu le 11 mai prochain.

Cette entreprise multirécidiviste et multicondamnée pour utilisation abusive de la main d'œuvre intérimaire, est également une habituée des procédures bâillons. En effet, lors du conflit de 2021, SEPUR avait porté plainte contre les médias *Le Monde*, *France Inter* et *L'Humanité* et avait été déboutée.

Compte tenu du nombre de condamnations pour l'utilisation d'intérimaires sur des emplois permanents, la CGT se demande d'ailleurs pour quelle raison les condamnations prévues par l'article L 1255-3 du code du travail ne lui ont jamais été infligées.

La CGT rappelle en outre qu'il s'agit de la quatrième procédure à l'encontre d'un-e membre du bureau confédéral. La Secrétaire générale, Sophie Binet, est également mise en examen dans le cadre d'une autre procédure bâillon initiée par Sophie de Menthon.

Lors d'un meeting qui a réuni plus de 2000 personnes, la CGT a rappelé que ce sont plus de 1000 militant-es qui sont victimes de répression syndicale.

Le gouvernement doit prendre des mesures pour que cet acharnement antisyndical cesse. Lorsque le syndicalisme est attaqué c'est la démocratie qui vacille !

Montreuil, le 13 avril 2026